

PROJET DE BUDGET 2026 DE LA MUNICIPALITE DE SION

Budget global

#	Compte inv/fonct	Rubrique No page	Titre sous-titre	Montant budgété	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable

Dicastère 1 : Administration générale

#	Compte inv/fonct	Rubrique No page	Titre sous-titre	Montant budgété	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
1	FONCT	110.3010 p.43	Traitements du personnel	1,539,300	1,459,300	-80,000	Suppression d'un EPT supplémentaire de collaborateur-scannage.	UDC	Cogest À l'heure actuelle, ce poste est pris en charge par l'huissier dans le cadre de ses fonctions. Cette organisation provoque toutefois un empiètement sur plusieurs de ses autres responsabilités Vote : - 2 « oui » - 10 « non » - 2 « Abstention »	OK
2	FONCT	110.3102 p.43	Imprimés, publication	155,000	145,000	-10,000	Dématérialisation accrue (courriels, site internet, réseaux sociaux) et rationalisation des brochures papier.(EGouvernance)	UDC	Cogest La COGEST reconnaît l'importance d'assurer une communication efficace	OK

									<p>après de la population, aussi bien sur support papier qu'au format numérique. Le montant de 10'000.– apparaît toutefois comme une enveloppe modeste, limitant l'impact réel de la démarche. Son effet demeure donc principalement symbolique.</p> <p>Vote :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 « oui » - 8 « non » - 0 « Abstention » 	
3	FONCT	116.3113 p.47	Matériel informatique	205'000	155'000	-50'000	La méconnaissance du parc informatique (selon réponse dans le rapport de la COGEST) et l'inventaire inexistant ne permet pas une telle augmentation	LCS	<p>Cogest</p> <p>La COGEST partage les préoccupations liées à l'absence d'un inventaire complet du parc informatique. Elle souligne l'importance de disposer d'une vue d'ensemble fiable afin d'assurer une gestion adéquate des équipements</p> <p>Vote :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 « oui » - 1 « non » - 4 « Abstention » 	OK
4	FONCT	116.3113 p.47	Matériel informatique	205,000	170,000	-35,000	Le matériel informatique du centre administratif peut être acheté sur deux exercices en raison du retard de celui-ci.	UDC	<p>Cogest</p> <p>Idem</p> <p>Vote :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12 « oui » - 0 « non » - 2 « Abstention » 	OK
5	FONCT	116.3133 p.47	Prest. Informatiques	2'049'000	1'949'000	-100'000	Une telle évolution des charges nécessite une vision claire et	LCS	<p>Cogest</p>	OK

							globale de la stratégie informatique.		La COGEST partage les préoccupations relatives à l'évolution des coûts informatiques au sein de la commune. Elle souligne la nécessité d'un suivi rigoureux afin d'anticiper et de maîtriser ces dépenses. Vote : - 12 « oui » - 0 « non » - 2 « Abstention »	
6	FONCT	116.3133 P. 47	Prestations informatiques	2'049'000.00	1'849'000.00	-200'000.00	Explosion des coûts CIGES depuis quelques années pour l'administration générale. Baisse neutralisée par la hausse sous rubrique 301.3113 « matériel informatique » pour les écoles afin de réorienter les ressources pour l'informatique de l'administration vers la formation.	PLR	Cogest Idem Vote : - 9 « oui » - 2 « non » - 3 « Abstention »	OK

Dicastère 2 : Economie et énergie

#	Compte inv/fonct	Rubrique No page	Titre sous-titre	Montant budgété	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
7	FONCT	260.3636 p.63	Subventions aux organisations privées à but non lucratif.	1,827,000	1,645,000	-182,000	Harmoniser les aides économiques avec la situation des ménages et recentrer sur les projets créateurs d'emplois durables.	UDC	Cogest La COGEST estime qu'il convient de s'en tenir au crédit d'engagement précédemment accepté par le Conseil général. Elle rappelle l'importance de	OK

									respecter le cadre financier déjà validé. Vote : - 1 « oui » - 13 « non » - 0 « Abstention »	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Dicastère 3 : Culture et formation

#	Compte inv/fonct	Rubrique No page	Titre sous-titre	Montant budgété	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
8	FONCT	301.3113 p.73	Matériel informatique	300'000	400'000	+100'000	Permettrait de combler plus rapidement le retard/manque de matériel à disposition des écoles. L'éducation numérique est un enjeu important.	LCS	Cogest La COGEST partage le constat concernant l'insuffisance des moyens numériques au sein des écoles. Elle souligne la nécessité de renforcer ces équipements pour répondre aux besoins actuels. Vote : - 13 « oui » - 0 « non » - 1 « Abstention »	OK

9	FONCT	301 3113 p. 73	Ecoles 1H à 8H Matériel informatique	300 000.-	350 000.-	+ 50 000.-	Nous avons parlé de la stratégie numérique scolaire cantonale lors d'un précédent plénum. Il se trouve que Sion a énormément de retard dans ce domaine comparativement aux communes du canton. Le montant budgété ne permettra pas aux écoles de combler ce retard au niveau du matériel. Nous y ajoutons donc un coup de pouce ponctuel. A noter que l'objectif du numérique en classe ne signifie pas placer les enfants devant un écran, mais bien leur permettre d'apprendre à utiliser les outils qui leur permettront d'intégrer la vie professionnelle, et surtout de développer leur esprit critique (prévention). https://www.vs.ch/documents/34197135/0/250114+Ednum+Strategie_simplifiee_FR.pdf	Les Verts	Cogest Idem Vote : - 14 « oui » - 0 « non » - 0 « Abstention »	OK
10	FONCT	301.3113 P. 73	Matériel informatique	300'000.00	500'000.00	+200'000.00	Un effort doit être demandé à l'administration pour combler le retard pris pour les écoles (7-8h). Montant compensé par la diminution sous rubrique 116.3133 afin de réorienter les ressources pour l'informatique de l'administration vers la formation.	PLR	Cogest Idem Vote : - 11 « oui » - 1 « non » - 2 « Abstention »	OK
11	INV	320.5040 p212	Terrains bâtis Théâtre de Valère	200'000	0	-200'000	La municipalité doit d'abord terminer les ouvrages en cours et évaluer les succès concernant les lieux culturels avant de démarrer	LCS + UDC	Cogest La COGEST reconnaît l'importance de prioriser les travaux de la Ville avant	OK

							un nouveau projet qui sera de l'ordre de 25 millions. Une priorisation des différents projets est nécessaire		d'engager de nouvelles études. Elle ne remet toutefois pas en cause la pertinence et la valeur de ce pôle. Vote : - 8 « oui » - 5 « non » - 1 « Abstention »	
12	INV	320.5040 p.212	Terrains bâtis Théâtre de Valère	200,000	0	-200,000	Phaser les études, éviter de lancer trop de nouveaux projets d'infrastructures culturelles en parallèle.	UDC	Cogest Idem 11	OK
13	FONCT	320.3636 p.263	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	6,091,300	5,691,300	-400,000	La Ville finance aujourd'hui un très grand nombre d'acteurs et d'événements culturels, parfois sans critères suffisamment transparents ni évaluation régulière de leur utilité publique. Dans un contexte budgétaire tendu, il est indispensable de recentrer l'effort communal sur les projets réellement prioritaires et largement accessibles au public. Une modération des subventions culturelles facultatives est un signal responsable : la culture reste soutenue, mais sans excès et avec un meilleur respect des contribuables.	UDC	Cogest La COGEST s'attendait à une diminution des subventions à la suite des synergies mises en place dans cette rubrique. Une partie de ses membres exprime toutefois des craintes quant à une éventuelle réduction de la diversité des projets culturels Vote : - 1 « oui » - 12 « non » - 1 « Abstention »	OK
14	FONCT	320.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	6'091'300	5'841'300	-250'000	Fondation Fellini -50'000 La Fondation Fellini reçoit une subvention importante en comparaison avec d'autres institutions. Un rapport sur les	LCS	Cogest Idem Vote : - 6 « oui »	OK

							<p>retombées économiques de cette fondation pour la commune de Sion serait un minimum en lien avec les montants alloués.</p> <p>Sion Violon Festival -100'000 Nécessiter de mutualiser les charges de la musique classique. Synergie à créer entre les différents protagonistes et ainsi valoriser le travail commun.</p> <p>Ferme Asile -100'000 La ferme Asile reçoit beaucoup de subventions en comparaison avec d'autres institutions. Retour au budget de 2022.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - 4 « non » - 4 « Abstention » 	
15	FONCT	320.3636 Culture p.82	Subventions aux organisations privées à but non lucratif (Aides casuelles)	CHF 6'091'300 (CHF 300'000)	CHF 6'141'300 (CHF 350'000)	+ CHF 50'000	<p>Les aides casuelles inscrites sous cette rubrique constituent une enveloppe que la Commission culturelle de la Ville attribue à divers projets sur la base d'une liste de critères prédéfinis et accessible publiquement. Le détail de ces aides (bénéficiaires et montants) figure chaque année dans le rapport de gestion de la Ville depuis 2010. Il s'agit par ailleurs de la seule subvention casuelle bénéficiant d'un tel niveau de transparence. Cette enveloppe, répartie entre l'aide à la création artistique et l'aide à l'animation culturelle, s'élève à CHF 300'000 depuis au moins 2010. L'historique montre qu'elle est utilisée à plus de 99% depuis 2017, et à plus de 93% depuis</p>	PS	<p>Cogest La COGEST n'estime pas nécessaire l'augmentation de cette enveloppe en raison de la régularisation de certaines subventions casuelles au gré du temps.</p> <p>Vote :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 « oui » - 10 « non » - 0 « Abstention » 	OK

							<p>2010 (hors année 2020). Elle répond donc à un besoin réel et constant.</p> <p>Avec le développement de nouveaux pôles culturels tels que NODA BCVS ou le Pôle Musique, il est essentiel de garantir que des projets séduisants puissent émerger et se développer afin de renforcer le rayonnement culturel de notre ville et de soutenir les artistes locaux.</p> <p>Enfin, cette enveloppe est restée inchangée depuis 2010. Or, l'inflation et l'augmentation générale du coût de la vie touchent également le secteur culturel. Les CHF 300'000 de 2010 ne correspondent plus à la réalité de 2025. C'est pourquoi nous proposons une augmentation de cette rubrique afin de compenser ces quinze années d'évolution des coûts et de préserver la capacité de la Ville à soutenir efficacement la vie culturelle locale.</p>		
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Dicastère 4 : Cohésion sociale

#	Compte inv/fonct	Rubrique No page	Titre sous-titre	Montant budgété	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
16	FONCT	402 3636 p. 96	Structure d'accueil de la petite enfance	8 264 000.-	8 364 000.-	+ 100 000.-	Une présentation de l'ASLAE à la Cogest nous a appris qu'il y avait déjà en novembre 25 enfants de	Les Verts + PS	Cogest La COGEST reconnaît l'importance de cette	OK

			Subventions aux organisations privées à but non lucratif				la commune qui n'auront pas de place en crèche/UAPE à la rentrée d'août. Combien seront-ils dans quelques mois ? Ce montant servira à financer espace et personnel pour la prise en charge de ces enfants. Pour offrir une solution à ces familles qui en ont besoin. A noter que cette prise en charge est un réel critère de choix pour une famille désireuse de s'installer sur la commune. Sion se doit d'être à la hauteur.		thématique, mais craint que le montant proposé, consacré uniquement au fonctionnement, ne permette d'atteindre l'objectif que partiellement. Vote : - 5 « oui » - 4 « non » - 4 « Abstention »	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Dicastère 5 : Population, sécurité et aéroport

#	Compte inv/fonct	Rubrique No page	Titre sous-titre	Montant budgété	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
17	FONCT	Aéroport 550.3132 p116	Honoraires experts et spécialistes	CHF 350'000	CHF 310'000	- CHF 40'000	En dehors des activités liées au sauvetage, au développement de nouvelles technologies, l'aéroport de Sion sert avant tout de parking pour jets privés. Il est inadmissible, à l'heure où plus de 10 % de la population valaisanne vit en-dessous du seuil de pauvreté ou est en grand danger de précarisation, que de l'argent public finance des activités réservées à une petite frange privilégiée. Nous proposons simplement de geler les dépenses au niveau de 2025 et certains investissements, surtout au moment où une	PS	Cogest Il s'agit de mises aux normes indispensables pour l'aéroport. Vote : - 4 « oui » - 9 « non » - 0 « Abstention »	OK

							nouvelle loi cantonale est en discussion avec un nouveau règlement d'exploitation en vue et une répartition des charges amenée à évoluer			
18	FONCT	Aéroport 550.3133 p.116	Prestations informatiques	CHF 190'000	CHF 130'000	- CHF 60'000	Cf 550.3132	PS	Cogest Idem Vote : - 4 « oui » - 9 « non » - 0 « Abstention »	OK
19	FONCT	Aéroport 550.3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	CHF 230'000	CHF 175'000	- CHF 55'000	Cf 550.3132	PS	Cogest Idem Vote : - 4 « oui » - 9 « non » - 0 « Abstention »	OK
20	INV	Aéroport 550.5060 p.224-226	Biens mobiliers -véhicules aéroport	CHF 700'000	CHF 500'000	- CHF 200'000	Cf 550.3132 Allocation obscure : utilisation du fonds pour les mesures anti-bruit 550.3199 p.117 à 550.5060 et 550.6350 (achat d'un camion de pompier) .	PS	Cogest Le fond est déjà fortement pourvu et c'est une opportunité de l'utiliser. Vote : - 4 « oui » - 9 « non » - 0 « Abstention »	OK

Dicastère 6 : Travaux publics et environnement

#	Compte inv/fonct	Rubrique No page	Titre sous-titre	Montant budgété	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Receva ble
---	---------------------	---------------------	---------------------	--------------------	-------------------	------------	-------------------------	-------------	---------------------------------------	---------------

21	FONCT	600.3132 p.127	Administration, réseau routier et environnement	324'000.-	424'000.-	+100'000.-	Afin de redonner aux enfants de l'autonomie et de l'envie de pédaler, d'éviter les voitures-taxis également, cet amendement permettra de faire une étude afin d'équiper les centres scolaires primaires séduinois de réseaux cyclables sûrs et continus. (cf Stratégie vélo de Sion)	Les Verts	Cogest La COGEST n'est pas opposée à l'esprit de l'amendement, mais estime qu'un postulat serait une démarche plus appropriée Vote : - 4 « oui » - 8 « non » - 1« Abstention »	OK
22	INV	600.5010	Passerelle de la Borgne	50'000	100'000	+50'000	Construction définitive de ce pont tant attendu par les Bramoisiens. Il faut arrêter de louer indéfiniment une passerelle provisoire	LCS	Cogest La COGEST estime également nécessaire de faire avancer ce projet. Vote : - 10 « oui » - 0 « non » - 3 « Abstention »	OK
23	INV	600.5010 p.229	Routes / voies de communication Pistes cyclable et vélos	750,000	450,000	-300,000	La Ville dispose déjà d'un réseau cyclable largement développé, et plusieurs tronçons programmés relèvent davantage d'aménagements de confort que de sécurité. Dans un contexte budgétaire tendu, il est raisonnable de prioriser les interventions strictement nécessaires (dangerosité avérée, circulation scolaire, carrefours sensibles) et de reporter les extensions non urgentes.	UDC	Cogest La COGEST n'a pas estimé nécessaire de réduire les investissements dans les pistes cyclables, en particulier pour garantir la sécurité du réseau. Vote : - 2 « oui » - 11 « non » - 0 « Abstention »	OK
24	INV	600.5010 p.229	Routes / voies de communication	2,300,000	0	-2,300,000	La ligne 600.5010 inclut notamment des dépenses liées à l'acquisition d'infrastructures	UDC	Cogest La COGEST partage les préoccupations soulevées	OK

			Liaison Nord-Sud secteur Gare				<p>tierces, dont la passerelle actuellement érigée par une entité privée. Cette opération soulève des interrogations quant à sa conformité à la LcAIMP, en particulier en matière de transparence, de publicité et de concurrence.</p> <p>Avant que la Ville ne finance ou n'intègre une infrastructure construite par un tiers, il est nécessaire d'obtenir une clarification formelle sur la procédure suivie, la justification de gré à gré, ainsi que l'absence de contournement des règles des marchés publics.</p> <p>Dans ce contexte, la réduction du crédit permet de suspendre l'opération tant que la légalité de la démarche n'est pas pleinement garantie.</p>		<p>par cet amendement, tant au regard de la légalité que de la pertinence de la passerelle.</p> <p>Vote :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 « oui » - 3 « non » - 2 « Abstention » 	
25	INV	600.5010 p.223 109.703.05	Liaison nord-sud secteur Gare	2'300'000	1'960'000	-340'000	<p>La prétendue urgence à créer un passage ne justifie pas l'investissement pour deux ouvrages, alors que le sous-voie, bien que prévu ultérieurement, remplira toutes les fonctions nécessaires</p>	LCS	<p>Cogest Idem</p> <p>Vote :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 « oui » - 3 « non » - 0 « Abstention » 	OK
26	INV	601.5060 P230	Biens Mobiliers	600,000	400,000	-200,000	<p>Les montants annuels alloués pour le renouvellement du parc véhicule sont de 400,000 depuis 2020. Moitié moins en règle générale avant 2017. En 2025, un amendement a diminué la rubrique de 200,000. On assiste donc à un rattrapage de l'année</p>	UDC	<p>Cogest La COGEST soutient la transition sur les véhicules écologiques dans la mesure du raisonnable.</p> <p>Vote :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 « oui » 	OK

							précédente sans explications supplémentaires sur le poste alors que celles-ci ont été clairement demandées par les groupes.		<ul style="list-style-type: none"> - 11 « non » - 1 « Abstention » 	
27	INV	601.5060 P. 230	Biens mobiliers Véhicules	600,000	200,000	-400,000	Les véhicules électriques ont moins d'autonomie, coûtent plus cher à l'achat et la fabrication de leur batterie polluent. Leur utilisation au quotidien est compliquée. Il s'agit vraiment d'un achat de prestige, de « m'as-tu vu », une mode passagère. Il n'y a rien de plus écologique que de prolonger la durée de vie d'un véhicule existant même s'il n'est pas parfait. Revenons aux montants de 2025 et d'avant 2024, par sobriété.	UDC	Cogest Idem Vote : <ul style="list-style-type: none"> - 1 « oui » - 11 « non » - 1 « Abstention » 	OK
28	FONCT	606.3130 p. 135	Prestations de services de tiers	444'900	484'900	+40'000	Soutien à la mise en œuvre du postulat : stratégie communale de prévention et de lutte contre les stupéfiants. Financement d'une analyse ponctuelle des eaux usées, afin de définir si un suivi à long terme serait opportun	LCS	Cogest La Cogest estime que les résultats seraient faussés par les différentes communes utilisant le réseau d'égout de la Ville de Sion. Vote : <ul style="list-style-type: none"> - 5 « oui » - 8 « non » - 0 « Abstention » 	OK
29	INV	608.3119 p. 137	Déchets	225,000	50'000	-175'000	Les containers Twins ont été combattus par le plénum qui s'est montré sceptique quant à cette chaîne logistique supplémentaire en ville pour gérer de petites quantités de nouveaux déchets « verts », séparément des autres	UDC	Cogest La Cogest soutien l'implémentation des containers Twins. Vote : <ul style="list-style-type: none"> - 3 « oui » 	OK

							« déchets verts ». Le plénum a validé un projet pilote pour la vieille ville, pas le projet dans son ensemble. Arrêtons les frais et prenons le temps de voir comment ces containers Twins vieillissent et s'ils font du sens.		<ul style="list-style-type: none"> - 8 « non » - 2 « Abstention » 	
30	INV	610.5040 p.232	Terrains bâtis - parkings sud gare	100'000	0	-100'000	Le parking de la gare n'est que très partiellement occupé. Avant d'envisager plus de parking en surface, il convient d'optimiser l'utilisation des parkings existants en premier lieu, voire de favoriser tant que faire se peut la mobilité douce	LCS	Cogest La COGEST reconnaît la nécessité de prioriser les parkings futurs de la Ville, sachant que le fond actuel n'est pas suffisamment pourvu pour en financer plusieurs simultanément. Vote : <ul style="list-style-type: none"> - 6 « oui » - 4 « non » - 3 « Abstention » 	OK

Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

#	Compte inv/fonct	Rubrique No page	Titre sous-titre	Montant budgété	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
31	INV	701.5040 p.241	Traitement du terrain bâti	11'500'000.-	11'650'000.-	+150'000	Soutiens aux associations (100'000 en leur garantissant des	LCS	Cogest	OK

							locaux nécessaires au « vivre ensemble » Travaux de remplacement du toit de la Cible (50'000 . Stand de tir à la Rue des Casernes 54. Cela fait plusieurs années que des bâches provisoires doivent être changées. (Parcelle 2339)		La COGEST relève l'importance de prioriser les investissements de la Ville. Vote : - 7 « oui » - 4 « non » - 2 « Abstention »	
--	--	--	--	--	--	--	---	--	---	--

Dicastère 8 : Urbanisme et mobilité

#	Compte inv/fonct	Rubrique No page	Titre sous-titre	Montant budgété	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
32	INV.	Terrains bâtis 852.5040 Page 247	Aménagements des espaces publics	CHF 750'000	CHF 900'000	+ CHF 150'000	Le groupe de travail chargé de la végétalisation des cours d'écoles n'a pas d'autre budget à disposition pour 2026 que celui lié à la rénovation du Sacré Coeur. Or il s'agit d'une demande récurrente et maintes fois acceptée par le Conseil Général. Il est important que les premières réalisations puissent déjà voir le jour en 2026 et que ce sujet soit un priorité pour le Service de l'Urbanisme. La végétalisation des cours, sur le modèle de l'école de Champsec, a des vertus écologiques et pédagogiques considérables. Les cours bétonnées servant de parking à partir de 17 heures et n'offrant pas de plage ombragée ou d'abri doivent être rénovées rapidement.	PS + Les Verts	Cogest Les investissements sont déjà en cours, la Cogest ne juge pas nécessaire d'augmenter le budget. Vote : - 4 « oui » - 8 « non » - 1 « Abstention »	OK

							La Ville a équipé tous les centres scolaires de fontaine d'eau à poussoir. Cette démarche est tout à fait remarquable. Afin d'offrir un accès généralisé à l'eau de Sion, nous demandons à la ville de faire de même dans les rues ou les quartiers où les fontaines sont inaccessibles ou inexistantes.			
33	INV	850.5290 p.247	Etudes sectorielles et thématiques liées au développement du secteur Ronquoz 21	500'000	250'000	-250'000	Il n'y a aucune urgence d'investir autant dans le développement des études de Ronquoz 21. Il est primordial de rassurer les PME de la zone est de ralentir le rythme imposé par la municipalité.	LCS	Cogest La COGEST est partagée sur ce sujet. Vote : - 6 « oui » - 5 « non » - 2 « Abstention »	OK
34	INV	854.5010 P. 248	Eclairage public	1'060'000	860'000	-200'000	Dans un contexte de budget déficitaire, retour au montant historique de la rubrique. En cas de besoin d'investissement sur le nouvel éclairage des châteaux, le conseil municipal pourra venir auprès de la COGEST réclamer un crédit en détaillant les parts prises par d'autres acteurs (canton, bourgeoisie, autres privés, etc...)	PLR	Cogest La COGEST relève l'importance économique, écologique et symbolique de l'éclairage de la Basilique de Valère. Vote : - 4 « oui » - 8 « non » - 1 « Abstention »	OK
35	INV	854.5010 P248	Eclairage public	1'060'000	600'000	-460'000	L'investissement dans le changement des « ampoules » par des LED de l'éclairage n'est pas rentable. Il ne sert donc à rien de se presser. On peut calmer la cadence de ces renouvellements sans faire de mal à personne.	UDC	Cogest Idem Vote : - 0 « oui » - 12 « non » - 1 « Abstention »	OK

36	FONCT	Mobilité 856.3634 p.169	Subvention aux entreprises publiques	CHF 7'720'000	CHF 7'860'000	+ CHF 140'000	Le détail des subventions p.272 sous « bus d'agglomération » fait état d'une amélioration de cadences entre Uvrier et Sion pour un montant de 74'000.- CHF. On constate dans l'horaire 2026 que le nombre de courses de la ligne 412 ne change pas. Il reste à 12/jour. Si l'on veut vraiment augmenter la cadence des courses qui -selon le Président de la Municipalité a un effet positif sur la fréquentation des lignes (message de fin d'année 2024 au CG) – il faut se donner de vrais moyens. Nous proposons un premier pas qui devrait être suivi par d'autres dans le futur car, en plus d'une desserte globalement insuffisante de la ligne 412 pour les habitants actuels, un nouveau lotissement est en voie d'achèvement à l'ouest d'Uvrier avec 205 logements prévus. Ses habitants n'iront pas prendre le train à St Léonard (+ de 15' jusqu'à la gare) mais seront tentés de prendre le bus qui passe à leur porte pour autant qu'on leur en donne l'occasion. Il s'agit d'anticiper, car une fois l'habitude de prendre la voiture prise il sera trop tard.	PS	Cogest La COGEST doute que la Ville de Sion seule puisse impacter la cadence des bus. Elle reconnaît le besoin d'augmenter la cadence des bus de cette Vote : <ul style="list-style-type: none"> - 5 « oui » - 3 « non » - 5 « Abstention » 	OK
----	-------	-------------------------------	--	------------------	------------------	------------------	---	----	--	----

Dicastère 9 : Sport, jeunesse et loisirs

#	Compte inv/fonct	Rubrique No page	Titre sous-titre	Montant budgété	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable